

B. LES IMMIGRÉS ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Le second semestre de l'année 2001 a été marqué par un retournement de conjoncture dans la plupart des pays de l'OCDE qui a mis fin à une période de forte croissance engagée dans la première moitié de la décennie 90. Contrairement à ce qui avait pu être observé au cours de la phase d'expansion précédente, en particulier dans plusieurs pays européens de l'OCDE, la croissance économique s'est accompagnée, dans la seconde moitié de la décennie 90, d'une forte augmentation des créations d'emplois. Entre 1993 et 2000, plus de 40 millions d'emplois ont été créés dans l'ensemble des pays membres de l'OCDE alors que le taux de chômage moyen a été réduit de plus de 1.5 %, passant de 7.9 % à 6.3 % sur l'ensemble de la période. L'évolution est plus marquée encore dans l'Union européenne, où le taux de chômage a diminué de plus de 27 % entre 1993 et 2001. Du fait du ralentissement économique, la croissance de l'emploi a

toutefois été sensiblement plus faible en 2001, puisqu'elle n'a été que de 0.4 % dans la zone OCDE.

Les marchés du travail de plusieurs pays de l'OCDE restent cependant marqués par des déséquilibres importants qui se caractérisent notamment par un taux chômage structurel élevé, par la persistance du chômage de longue durée ainsi que par l'importance du chômage des jeunes. En outre, même dans les pays où des progrès significatifs ont été enregistrés au cours des dernières années, des poches d'inactivités importantes subsistent. En particulier, les taux d'emploi des travailleurs âgés et des personnes peu qualifiées restent souvent faibles et dans plusieurs pays de l'OCDE, les femmes éprouvent encore des difficultés d'insertion sur le marché du travail (voir *Perspectives de l'emploi*, OCDE, 2002), de même que les travailleurs étrangers ou immigrés. Pour autant, sous l'effet conjugué de la reprise des flux d'immigration à des fins d'emploi et de la dynamique démographique, ces derniers représentent une part croissante de la population active totale.

1. La contribution des étrangers à la population active s'accroît

Au cours des cinq dernières années, les effectifs d'actifs étrangers ou immigrés ont augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE, et plus particulièrement dans les pays d'Europe du Sud, au Japon et en Corée ainsi que dans certains Pays nordiques (voir tableau I.13). Seules l'Allemagne et la Suisse se distinguent par une baisse de la population active étrangère sur la période considérée. En 2000, les effectifs d'actifs nés à l'étranger sont particulièrement importants aux États-Unis (environ 17.4 millions) et, dans une moindre mesure, au Canada (2.8 millions en 1996) et en Australie (2.4 millions). En Allemagne, on recense près de 3.4 millions de travailleurs étrangers, contre 1.6 million en France et 1.2 million au Royaume-Uni.

En 2000, on peut distinguer quatre groupes de pays, d'importance comparable, selon la part des étrangers dans la population active totale. Le premier groupe est formé de pays pour lesquels cette part dépasse 10 %. Il comprend le Luxembourg, les États-Unis, l'Australie, le Canada et la Suisse. Le deuxième groupe est composé pour l'essentiel d'anciens pays européens d'immigration tels que l'Autriche, l'Allemagne, la Belgique, la France, le Royaume-Uni et la Suède. Dans ces pays, la main-d'œuvre étrangère représente de 4 à 10 % de la

force de travail. Un troisième groupe de pays, qui se caractérise par un pourcentage de travailleurs étrangers compris entre 3 et 4 %, intègre principalement des pays où l'immigration est plus récente mais en forte progression, à l'instar de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie et de la Norvège. Les Pays-Bas peuvent également être associés à ce groupe. Enfin, on distingue un dernier groupe de pays, où les travailleurs étrangers sont particulièrement peu nombreux (moins de 3 % de la force de travail). Dans ce groupe on trouve le Japon et la Corée ainsi que l'Espagne, le Portugal, la Hongrie, la République tchèque, la République slovaque, le Danemark et la Finlande. En dépit de ces différences de niveaux, au cours des cinq dernières années, la part des travailleurs étrangers s'est accrue dans tous les pays de l'OCDE, sauf en Allemagne, en France, aux Pays-Bas et en Suisse.

Pour l'essentiel, ce classement reflète celui qui peut être établi à partir de la part des étrangers dans la population totale, avec quelques nuances liées à l'importance relative de la composante familiale dans les flux migratoires selon les pays. Il doit toutefois être nuancé en tenant compte de l'immigration temporaire à des fins d'emploi qui varie de manière significative selon les pays et qui tend à s'accroître plus rapidement que l'immigration permanente de travailleurs étrangers (voir *supra*). Les évaluations diffèrent par ailleurs de manière importante dans plusieurs pays, notamment dans les pays d'Europe du Sud et d'Europe centrale, selon les sources statistiques considérées (permis de travail, enquête emploi ou recensement de la population).

Les opérations de régularisation (voir *infra* Partie I.D) rendent compte, *a posteriori*, de l'importance de l'emploi illégal d'étrangers. Elles soulignent ainsi l'importance de ce phénomène dans certains pays de l'OCDE. Même s'il n'est pas possible, par définition, de connaître les effectifs de travailleurs étrangers non déclarés, il est probable que leur prise en compte affecterait sensiblement les estimations présentées précédemment. Au Japon, par exemple, les effectifs de travailleurs étrangers varient du simple au quintuple selon que l'on tienne compte ou non du nombre des étrangers se maintenant sur le territoire au-delà de la validité de leur titre de séjour. Dans le cas des États-Unis et d'après les données du dernier recensement, on estime qu'il y aurait environ 8.5 millions de personnes nées à l'étranger en situation irrégulière.

Tableau I.13. **Travailleurs étrangers ou nés à l'étranger dans quelques pays de l'OCDE, 1995 et 2000**
Milliers et pourcentages

	Travailleurs étrangers				
	Milliers		% de la population active totale		Source des données
	1995	2000	1995	2000	
Allemagne	3 505	3 429	9.1	8.8	LFS
Autriche	366	377	9.7	9.8	LFS
Belgique	327	366	7.9	8.4	LFS
Corée	52	123	0.3	0.6	R
Danemark	54	78	2.0	2.8	LFS
Espagne	121	227	0.8	1.4	LFS
Finlande	18	34	0.8	1.3	LFS
France	1 566	1 571	6.3	6.1	LFS
Grèce	71	163	1.7	3.8	LFS
Hongrie	21	30	0.5	0.7	PT
Irlande	42	60	3.0	3.5	LFS
Italie	100	246	0.5	1.1	LFS
Japon ¹	88	155	0.1	0.2	PT
Luxembourg ²	65	77	39.1	42.0	LFS
Norvège	59	75	2.7	3.2	LFS
Pays-Bas	281	298	3.9	3.7	LFS
Portugal	21	104	0.5	2.2	LFS
République slovaque	4	4	0.2	0.2	PT
République tchèque	..	28	..	0.5	LFS
Royaume-Uni	1 011	1 220	3.6	4.2	LFS
Suède	186	205	4.2	4.8	LFS
Suisse	729	717	18.6	18.3	PT

	Travailleurs nés à l'étranger				
	Milliers		% de la population active totale		Source des données
	1995	2000	1995	2000	
Australie	2 139	2 365	23.9	24.5	LFS
Canada (1996)	2 839	..	19.2	..	C
États-Unis	14 083	17 384	10.8	12.4	LFS

Note : Les données calculées à partir des enquêtes sur les forces de travail concernent la population active âgée de 15 à 64 ans à l'exception de l'Australie (15 ans et plus). Les données issues des autres sources concernent l'ensemble de la force de travail âgée de 15 ans et plus.

1. Résidents étrangers disposant d'une autorisation de travail. Non compris les résidents permanents et de longue durée dont l'activité n'est pas restreinte. Les personnes dont le permis n'est plus en cours de validité (parmi lesquelles une majorité est supposée exercer illégalement une activité professionnelle) sont également exclues.

2. Travailleurs étrangers résidents (non compris les travailleurs frontaliers).

Sources : C : Recensement ; E : Estimations par l'Institut national de la statistique ; LFS : Enquête sur la population active ; R : Registres de population et registres des étrangers ; PT : Permis de travail.

2. Taux d'activité des étrangers selon le sexe et le lieu de naissance : des déséquilibres persistants

En dépit de l'amélioration récente de la situation de l'emploi dans la plupart des pays de l'OCDE, des différences importantes persistent en termes d'insertion sur le marché du travail entre les nationaux et les immigrés. Les données pour 2000-2001 confirment le constat déjà établi dans les deux éditions précédentes du rapport annuel *Tendances des migrations internationales*. En effet, les étrangers ou les immigrés ont généralement un taux d'activité

plus faible que les nationaux et des différences importantes existent en ce domaine entre les hommes et les femmes (voir tableau I.14) et selon les nationalités considérées.

Les femmes étrangères ont un taux d'activité systématiquement inférieur à celui observé pour les hommes. Dans certains pays d'accueil, l'écart selon le sexe peut même dépasser 30 points de pourcentage. C'est le cas, par exemple, en Italie, en Grèce et en Belgique. Généralement, ce constat vaut également pour les ressortissants nationaux, mais dans certains pays l'écart entre les taux d'activité mascu-

Tableau I.14. Taux d'activité et taux de chômage des nationaux et des étrangers par sexe dans quelques pays de l'OCDE, moyenne 2000-2001

	Taux d'activité				Taux de chômage			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Nationaux	Étrangers	Nationaux	Étrangers	Nationaux	Étrangers	Nationaux	Étrangers
Allemagne	78.9	77.6	64.7	50.7	7.2	13.4	7.8	11.7
Autriche	78.9	85.1	62.4	63.3	3.9	8.4	3.9	8.6
Belgique	73.3	72.4	57.0	41.0	4.6	14.2	7.0	16.5
Danemark	84.1	71.2	76.2	53.0	3.6	12.2	4.9	7.2
Espagne	77.3	85.4	50.9	59.1	9.3	12.9	19.8	17.2
Finlande	79.4	83.1	74.6	60.2	10.0	24.2	11.2	29.9
France	75.1	76.6	63.3	48.6	7.1	17.1	10.7	23.9
Grèce	76.2	89.2	49.0	56.0	7.2	7.6	16.2	17.6
Hongrie (2001)	67.6	77.8	52.2	51.8	6.4	..	4.9	5.5
Irlande	79.2	77.0	55.9	56.2	4.1	5.1	3.8	6.2
Italie	73.6	87.7	46.6	50.7	8.0	7.4	13.9	21.3
Luxembourg	74.0	79.7	47.7	57.7	1.2	2.5	1.7	3.8
Norvège	84.6	82.1	76.8	67.2	3.7	5.3	3.4	4.5
Pays-Bas	84.9	69.5	67.2	49.0	1.9	4.7	2.9	7.0
Portugal	79.0	81.5	64.0	65.3	3.1	8.4	5.1	9.6
République slovaque	76.9	79.4	63.2	51.8	19.8	26.2	18.6	17.0
République tchèque	78.7	87.8	63.3	56.3	7.1	7.6	10.1	12.9
Royaume-Uni	83.1	75.6	68.4	55.8	5.5	9.8	4.4	7.9
Suède	78.0	63.1	74.2	60.3	5.5	16.1	4.6	13.0
Suisse	89.2	89.5	73.3	68.6	1.3	4.3	2.6	6.4
Australie ¹	75.0	67.0	59.1	48.2	6.7	6.6	5.8	6.9
Canada (1996) ¹	73.8	68.4	60.2	52.9	10.3	9.9	9.5	11.6
États-Unis ¹	80.7	85.6	71.4	61.7	4.9	4.4	4.1	5.6

Note : Les données portent sur la population active âgée de 15 à 64 ans sauf pour l'Australie et le Canada (15 ans et plus).

1. Les données se réfèrent aux personnes nées à l'étranger et dans le pays.

Source : Enquêtes sur la population active, données fournies par Eurostat (2e trimestre 2000 et 2001) et par Australian Bureau of Statistics (août 2000 et août 2001) ; Recensement de 1996, Statistique Canada ; *Current Population Survey March Supplement* (2000 and 2001), US Bureau of the Census.

lins et féminins est au moins deux fois plus important pour les immigrés que pour les autochtones. En France, par exemple, le taux d'activité des hommes est supérieur de 12 points à celui des femmes pour les nationaux, alors que l'écart atteint 28 points pour les étrangers. En Finlande, les différences selon le genre sont plus marquées encore puisqu'elles sont de 4.9 % et 23 %, respectivement pour les nationaux et les étrangers. Des écarts importants sont également observés au Danemark et aux États-Unis. En 2000-2001, le taux d'activité des femmes étrangères ou immigrées est inférieur à 50 % en Belgique, en Australie, en France et aux Pays-Bas, illustrant par là même l'importance des difficultés d'intégration sur le marché du travail des femmes étrangères dans ces pays. Des taux encore plus faibles peuvent être observés pour certaines communautés pour lesquelles le taux d'activité des femmes est également faible dans leur pays d'origine. C'est le cas par exemple des communautés turque, maghrébine ou des personnes originaires du Moyen-Orient ou d'Afghanistan.

Dans plusieurs pays de l'OCDE, on constate que les hommes étrangers ou immigrés ont un taux d'activité plus élevé que celui des nationaux. C'est le cas notamment dans les pays d'accueil où les migrations à des fins d'emploi prédominent, à l'instar des pays d'Europe du Sud (Italie, Grèce) et en Hongrie. A l'inverse, aux Pays-Bas et dans les pays d'Europe du Nord (notamment en Suède et au Danemark), qui reçoivent traditionnellement un nombre important de réfugiés, les étrangers sont sensiblement moins actifs que les autochtones. On constate par ailleurs que le taux d'activité des hommes nés à l'étranger est plus élevé que celui des autochtones aux États-Unis, contrairement à la situation qui prévaut en Australie et au Canada.

Le taux d'activité dépend en général des caractéristiques individuelles, telles que l'âge, le niveau d'éducation, l'expérience professionnelle ou la structure familiale. Pour les étrangers, il dépend en outre de la durée de séjour. On constate ainsi que les individus résidant depuis plus de 10 ans dans

un pays d'accueil sont mieux insérés sur le marché du travail que ceux qui ont immigré plus récemment. Environ 40 % des étrangers installés au Royaume-Uni depuis plus d'un an (mais jusqu'à moins de 10 ans) sont inactifs alors que la proportion tombe à moins de 30 % pour ceux qui sont installés depuis plus de 10 ans. Dans le cas de la France, les pourcentages sont respectivement de 54 % et 67 %. Aux États-Unis, le taux d'activité passe de 68.8 % à 76.8 % selon que les personnes aient immigré depuis plus ou moins de 10 ans. Ces chiffres masquent cependant des situations diverses dans la mesure où aux États-Unis et, dans une moindre mesure, en France, la quasi totalité des variations observées est imputable à l'accroissement du taux d'activité des femmes, ce qui n'est pas le cas au Royaume-Uni. Ces résultats sont confirmés par une analyse multivariée (voir le tableau en annexe à la fin de cette première partie), qui permet de prendre en considération l'évolution des caractéristiques individuelles des personnes composant chacun des deux groupes considérés (personnes ayant résidé depuis au moins un an, mais moins de 10 ans, *versus* résidant depuis plus de 10 ans).

3. Répartition sectorielle et évolution de l'emploi des étrangers

Le graphique I.13 permet de comparer l'évolution de l'emploi étranger et celle de l'emploi total depuis le début de la reprise économique (première moitié de la décennie 90). Dans les anciens pays européens d'immigration (Allemagne, Belgique, France, Pays-Bas, Royaume-Uni), on remarque que la croissance de l'emploi a, dans un premier temps, principalement profité aux ressortissants nationaux. Toutefois, au bout de quatre à six ans, alors que les tensions sont apparues sur les marchés du travail et que la croissance s'est accélérée, notamment sous l'impulsion du développement des nouvelles technologies, l'emploi étranger a fortement progressé. Un tel phénomène de rattrapage est également perceptible en Australie, même si dans ce pays, à l'issue de la période considérée, le processus de rattrapage ne semble pas totalement confirmé.

Dans les nouveaux pays européens d'immigration, tels l'Espagne, l'Italie, l'Irlande ou le Portugal, mais également aux États-Unis, l'évolution est très différente dans la mesure où l'emploi étranger poursuit une dynamique à la hausse depuis le début de la reprise. Dans ces pays, l'emploi étranger croît

sous l'impulsion des nouvelles entrées de travailleurs étrangers et non pas, comme c'est le cas dans les pays précédemment cités, en raison de la réintégration d'anciens immigrés sur le marché du travail.

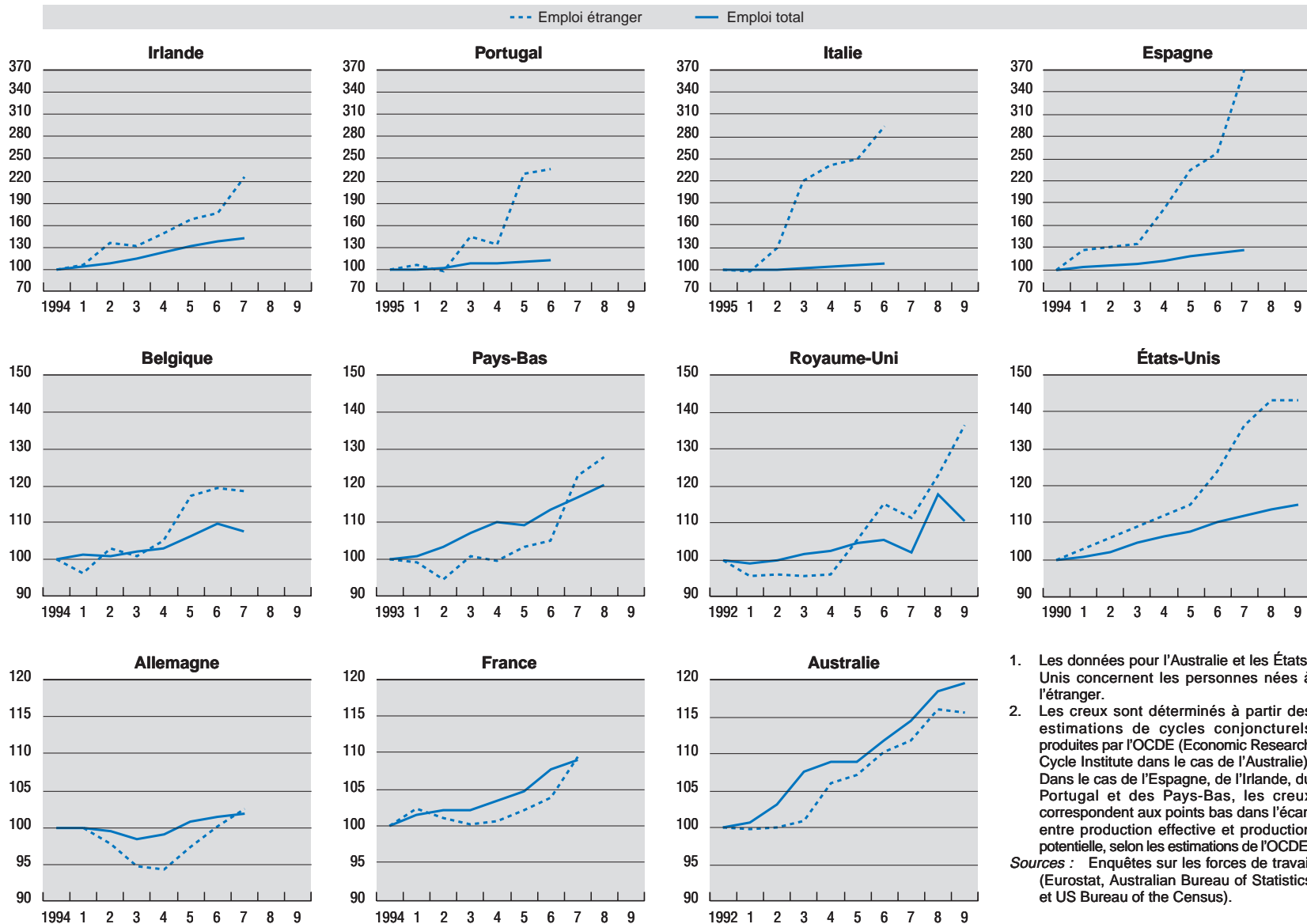
Une analyse détaillée, présentée dans les *Perspectives de l'emploi* (OCDE, 2001), avait conclu à une plus grande sensibilité de l'emploi étranger aux fluctuations conjoncturelles. Les immigrés sont en effet souvent plus fortement affectés par le chômage pendant les phases de récession compte tenu de leurs caractéristiques individuelles (dotation en capital humain, expérience professionnelle, durée de séjour), de leur concentration dans les secteurs les plus exposés aux effets de la conjoncture (bâtiment et travaux publics, hôtellerie et restauration) mais également du fait, dans certains cas, de certaines formes de discriminations. Pendant les phases d'expansion, la mobilisation de la force de travail étrangère permet de répondre à l'accroissement de la demande de travail et contribue à favoriser la réallocation de l'emploi autochtone vers des secteurs plus dynamiques et plus valorisés socialement. Ce phénomène renvoie à une théorie de la segmentation du marché du travail, selon laquelle les activités situées en bas de l'échelle sociale sont très peu attractives et font apparaître des manques chroniques de main-d'œuvre, que des travailleurs étrangers sont prêts à combler. Dans les pays où la mobilité géographique et sectorielle de la population autochtone est limitée, la main-d'œuvre étrangère peut également apporter une flexibilité accrue au marché du travail et faciliter ainsi le développement de ce dernier.

Une diffusion des emplois étrangers dans les secteurs tertiaires...

Le tableau I.15 donne une vue d'ensemble de la répartition sectorielle de l'emploi étranger en 2000-2001 dans les pays de l'OCDE. On constate en particulier une surreprésentation des étrangers dans certains secteurs, c'est-à-dire que leur part dans l'emploi de ces secteurs est supérieure à leur part dans la population active totale. Dans la plupart des pays de l'OCDE, cette surreprésentation est observée dans les activités du secteur secondaire. En Allemagne, au Japon, et en Italie, par exemple, plus du quart des emplois étrangers est concentré dans le secteur des mines et des industries manufacturières. Les étrangers sont également surreprésentés dans le secteur de la construction en

Graphique I.13. Évolution de l'emploi total et étranger en période de reprise dans quelques pays de l'OCDE

Indice : creux=100^{1,2}



1. Les données pour l'Australie et les États-Unis concernent les personnes nées à l'étranger.
 2. Les creux sont déterminés à partir des estimations de cycles conjoncturels produites par l'OCDE (Economic Research Cycle Institute dans le cas de l'Australie). Dans le cas de l'Espagne, de l'Irlande, du Portugal et des Pays-Bas, les creux correspondent aux points bas dans l'écart entre production effective et production potentielle, selon les estimations de l'OCDE.
- Sources : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat, Australian Bureau of Statistics et US Bureau of the Census).

Tableau I.15. **Emploi des étrangers par secteurs, moyenne 2000-2001**
Pourcentage de l'emploi étranger total

	Agriculture et pêche	Mines et industries manufacturières	Construction	Commerce de gros et de détail	Hotels et restaurants	Éducation	Santé et services sociaux	Services aux ménages	Adm. publique et OET	Autres services
Allemagne	1.5	32.8	9.2	12.3	10.6	2.5	6.8	0.5	2.2	21.4
Autriche	1.3	26.5	12.2	12.9	10.7	2.2	6.1	–	4.2	23.3
Belgique	1.2	23.0	8.5	13.8	8.3	3.6	6.9	1.0	9.0	24.7
Danemark	–	16.2	–	11.9	9.5	5.9	18.5	–	–	30.1
Espagne	7.8	10.4	13.0	11.7	15.9	4.1	1.7	15.7	–	19.1
France	3.1	18.0	17.4	11.4	7.4	3.0	4.8	6.5	2.5	25.8
Grèce	2.8	17.5	27.1	11.0	9.5	–	–	18.1	–	10.3
Irlande	–	17.6	8.1	9.3	11.9	6.4	8.9	–	–	32.1
Italie	4.5	28.9	11.1	9.7	7.9	2.8	4.6	10.8	2.4	17.4
Japon	0.4	60.0	2.2	8.3	(1)	29.1
Luxembourg	0.8	10.0	15.9	14.1	8.9	2.4	6.4	3.6	9.5	28.3
Norvège	–	17.8	5.6	13.3	6.4	8.0	20.0	–	2.9	24.2
Pays-Bas	3.8	22.3	4.0	13.1	7.2	3.6	9.4	..	2.6	34.0
République tchèque	–	24.9	11.3	27.3	5.2	–	–	–	–	19.7
Royaume-Uni	–	13.2	4.4	11.5	9.9	7.9	13.9	1.5	4.1	33.2
Suède	–	23.3	–	9.2	7.4	9.6	14.8	–	–	30.6
Suisse	1.2	22.5	9.9	15.5	6.0	5.2	11.6	1.2	2.3	24.8
Australie ²	2.1	17.9	7.8	16.5	6.0	6.2	10.0	3.2	3.3	26.9
Canada ²	2.4	19.6	5.0	24.1	(1)	(3)	24.6	..	3.8	20.4
États-Unis ²	3.5	18.0	7.7	22.0	(1)	5.7	10.0	1.9	2.0	29.3

Note : Les chiffres en gras indiquent les secteurs où les étrangers sont sur-représentés (ie. la part de l'emploi étranger dans ce secteur est supérieure à la part de l'emploi étranger dans l'emploi total). Le signe – indique que l'estimation n'est pas significative.

1. La catégorie "Hotels et restaurants" est incluse dans la catégorie "Commerce de gros et de détail".

2. Les données se réfèrent à la population née à l'étranger.

3. La catégorie "Éducation" est incluse dans la catégorie "Santé et services sociaux".

Sources : Enquête sur les forces de travail, résultats fournis par Eurostat et par Australian Bureau of Statistics ; ministère du Travail (Japon) ; Recensement de 1996, Statistique Canada ; *Current Population Survey March Supplement*, US Bureau of the Census.

Autriche, en Belgique, en France, et dans les pays d'Europe du Sud, mais également en Australie et aux États-Unis.

La diffusion et la concentration des étrangers dans les services sont également très nettes. Au Canada et aux États-Unis, les étrangers employés dans les services de vente au détail représentent respectivement 24 et 22 % de l'ensemble des emplois étrangers. En Espagne, environ 16 % des emplois étrangers sont liés aux services de restauration et d'hôtellerie et presque autant aux services domestiques. Au Danemark et en Norvège, 18.5 % et 20 % des étrangers employés travaillent dans le secteur de la santé. En Suède, près de 10 % des étrangers sont employés dans le secteur de l'éducation. Le plus faible pourcentage d'étrangers se trouve généralement dans l'administration publique en raison de la réglementation qui réserve la plupart des emplois aux autochtones. Exception faite de l'Espagne et, dans une moindre mesure des Pays-Bas et des États-Unis, relativement peu d'étrangers travaillent dans le secteur agricole. Ce constat doit

cependant être nuancé par le fait que les données d'enquête sur lesquelles s'appuient ces estimations sont plus ou moins bien adaptées pour prendre en compte les activités saisonnières et les migrations temporaires dominantes dans le secteur agricole.

... qui ne s'accompagne toutefois pas automatiquement d'une amélioration de la qualité des emplois

Le rapprochement entre les distributions de l'emploi étranger et autochtone signifie que le processus d'intégration des étrangers sur le marché du travail a tendance à s'accroître. Dans les pays européens de l'OCDE, par exemple, avec l'arrivée sur le marché du travail des jeunes de la seconde génération, qui possèdent en général un niveau d'instruction et de formation plus élevé que celui de leurs parents, l'offre de travail des jeunes étrangers s'oriente progressivement vers des emplois de « profil national » et de nature différente de ceux occupés par les immigrants de la première génération.

Ce constat optimiste est cependant pour partie tempéré par l'analyse des caractéristiques des emplois occupés par les étrangers. L'Édition 2001 des *Perspectives de l'emploi* (OCDE, 2001) a ainsi permis de montrer que l'emploi étranger est généralement plus concentré que l'emploi autochtone dans les catégories socioprofessionnelles les plus basses (emplois de type cols bleus). Ce constat est particulièrement frappant en Autriche, en France et au Japon. A l'inverse, la répartition des emplois est relativement plus équilibrée au Canada et en Australie, alors qu'au Royaume-Uni on recense relativement plus de cols blancs parmi les actifs étrangers occupés que dans l'emploi total.

Le graphique I.14, qui rend compte de la part des emplois « atypiques » selon la nationalité dans plusieurs pays de l'OCDE, confirme en partie la spécificité de l'emploi étranger. Dans tous les pays considérés, la probabilité d'exercer un emploi temporaire est sensiblement plus forte pour les étrangers que pour les nationaux. L'écart est par ailleurs d'autant plus important que le travail temporaire est répandu dans le pays considéré. Il est en fait maximal en Espagne, au Portugal et aux Pays-Bas. Dans certains pays, ce constat est toutefois influencé par la prépondérance des emplois de sta-

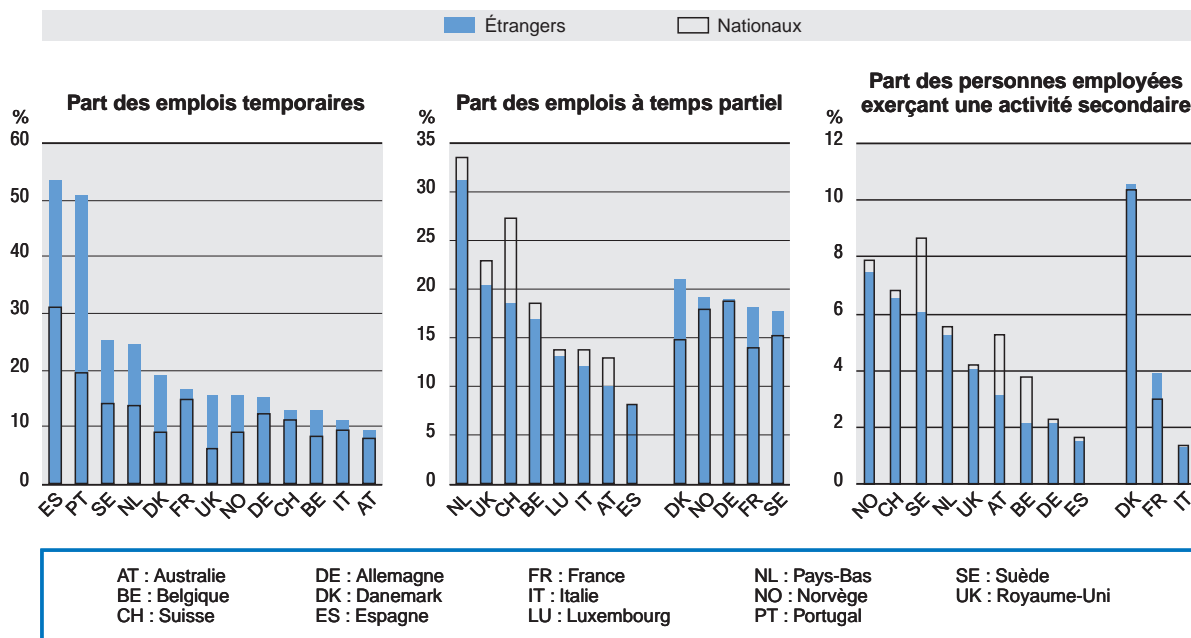
giaire pour les jeunes, nouveaux entrants sur le marché du travail. C'est le cas notamment en Allemagne, en Suisse et, dans une moindre mesure, au Royaume-Uni. Dans la plupart des pays considérés, les étrangers employés à temps partiel sont proportionnellement plus nombreux à déclarer qu'ils désirent occuper un emploi à temps complet.

A l'inverse de ce qui vient d'être observé pour les emplois temporaires, l'emploi à temps partiel ne semble pas toucher de manière disproportionnée les travailleurs étrangers. En ce qui concerne l'exercice d'une activité secondaire, on observe que les étrangers sont généralement plus nombreux à exercer au moins deux emplois mais les différences restent relativement modérées par rapport à l'ensemble des actifs employés. Dans ce domaine, la France fait exception dans la mesure où une proportion significativement plus faible d'étrangers exercent une activité secondaire dans ce pays.

Des travailleurs étrangers indépendants

La création d'une entreprise ou le développement d'une activité individuelle constitue un moyen privilégié d'insertion sur le marché du travail pour les travailleurs étrangers dans plusieurs pays de

Graphique I.14. **Emplois « atypiques » par nationalités dans quelques pays européens de l'OCDE, 2001**
 Pourcentage de l'emploi total selon la nationalité



Source : Enquête sur les forces de travail (2^e trimestre 2001), résultats fournis par Eurostat.

l'OCDE. Dans la mesure où les travailleurs étrangers sont peu nombreux à pouvoir occuper des emplois de travailleurs indépendants dans l'agriculture, à la différence des nationaux, les raisonnements qui vont suivre ne prennent pas en compte les activités agricoles. Les travailleurs étrangers indépendants sont relativement nombreux en République tchèque, au Danemark, en Finlande, en Espagne, en Irlande, au Royaume-Uni et aux États-Unis (voir tableau I.16). A l'inverse, dans d'autres pays membres, les étrangers sont sous-représentés dans l'emploi non salarié, c'est le cas en Grèce, en Autriche, en Italie ou en Suisse. Ces constats recouvrent toutefois des réalités fort différentes d'un pays à l'autre.

Un argument classique dans la littérature économique sur les migrations pour justifier l'importance relative de l'entrepreneuriat étranger renvoie au caractère sélectif du phénomène migratoire, laissant par là même présager que les immigrants sont plus dynamiques et moins réticents à prendre des risques que les personnes nées dans le pays. Peu d'évidences empiriques sont cependant disponibles pour permettre de valider cet argument dans ces termes. Un autre argument, qui se situe en réalité à l'opposé du précédent, met l'accent sur le cas

des étrangers qui rencontrent des difficultés spécifiques pour accéder à des emplois salariés, difficultés non imputables à leurs qualités intrinsèques. Ces difficultés peuvent être liées à des problèmes de discrimination ou résulter d'un accès imparfait à l'information ou au capital social. Dans ce cas, les étrangers seront relativement plus enclins que les ressortissants nationaux à créer leur propre emploi.

Le développement d'activités économiques destinées spécifiquement aux communautés d'origine des immigrants (*ethnic business*) constitue un troisième type d'argument pour justifier l'importance relative des activités non salariées parmi les travailleurs étrangers. Ces activités peuvent prendre la forme d'offres de services traditionnels ou spécifiques, notamment en matière de santé, d'éducation et de l'hôtellerie-restauration, ou viser à renforcer les échanges commerciaux avec les pays d'origine. Les cas des États-Unis et du Royaume-Uni sont souvent cités, mais on pourrait également mentionner l'Allemagne et le Luxembourg où plus de 30 % des entrepreneurs étrangers exercent une activité dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. Les activités de type communautaire dépassent souvent le cadre plus ou moins restreint de la communauté d'origine et constituent parfois même un facteur d'intégration

Tableau I.16. **Travailleurs indépendants par nationalités, 2001**

Milliers et pourcentages

	Effectif de travailleurs étrangers indépendants (milliers)	Travailleurs étrangers indépendants en % de l'emploi indépendant total	Travailleurs étrangers indépendants en % de l'emploi indépendant total (hors activités agricoles)	% de travailleurs étrangers dans les activités indépendantes non agricoles rapporté à leur part dans la population active totale
Allemagne	285.5	7.4	8.2	0.9
Autriche	24.6	5.2	7.8	0.8
Belgique	51.7	8.7	9.1	1.1
Danemark	7.1	3.2	3.1	1.2
Espagne	52.7	1.8	2.2	1.2
États-Unis ¹	1 707.2	13.5	14.3	1.2
Finlande	3.0	1.0	1.5	1.1
France	119.3	4.7	5.8	0.9
Grèce	15.5	1.1	1.6	0.4
Hongrie	3.8	0.7	0.7	1.0
Irlande	11.6	4.1	5.3	1.2
Italie	42.5	0.7	0.8	0.7
Luxembourg	4.8	36.4	41.2	0.9
Norvège	3.7	2.3	3.2	1.0
Pays-Bas	32.1	3.6	3.8	1.0
Portugal	14.9	1.4	1.9	0.9
République tchèque	7.3	1.0	1.1	1.8
Royaume-Uni	144.6	4.7	4.9	1.1
Suède	16.1	3.9	4.4	0.9
Suisse	76.2	12.4	14.5	0.8

1. Les données portent sur les personnes nées à l'étranger.

Sources : Enquêtes sur la population active, données fournies par Eurostat (2e trimestre 2001) ; *Current Population Survey March Supplement* (2001), US Bureau of the Census.

dans la société d'accueil. Les spécialités culinaires italiennes, turques, indiennes ou asiatiques, qui font maintenant partie intégrante de nos habitudes alimentaires, ont ainsi été largement diffusées par le biais des immigrants. On pourrait également citer dans une perspective similaire le cas des médecines traditionnelles orientales ou des cultures musicales africaines et latino-américaines.

A l'inverse, la complexité des législations en vigueur dans les pays d'accueil ou les contraintes en termes d'accès au crédit tendent parfois à limiter la propension des étrangers à créer des entreprises. Enfin, certaines catégories de professions libérales peuvent être difficiles d'accès aux étrangers compte tenu de dispositions institutionnelles (procédures de certification par exemple dans les professions médicales) ou de la spécificité des connaissances requises (professions de la magistrature).

Certains pays membres de l'OCDE disposent de programmes d'immigration spécifiques pour attirer les investisseurs étrangers mais ces derniers concernent généralement des effectifs limités compte tenu de l'importance des garanties financières qui sont exigées. En 2000, le Canada a ainsi accueilli 1 390 investisseurs étrangers disposant chacun d'au moins 800 000 dollars canadiens, auxquels il faut ajouter un peu plus de 1 600 entrepreneurs. Dans le cas de l'Australie, ce sont près de 7 250 personnes, disposant d'au moins 250 000 dollars australiens à investir, qui sont entrées en 2000-2001 dans la catégorie *Business Skill*.

Des spécialistes étrangers de plus en plus convoités

Les tensions apparues récemment sur les marchés du travail, ou qui sont anticipées compte tenu des évolutions démographiques à venir, ont incité plusieurs pays membres de l'OCDE à assouplir leurs politiques de recrutement de travailleurs étrangers, notamment qualifiés (voir partie II de ce rapport). Ces évolutions concernent plus particulièrement les emplois dans le secteur des technologies de l'information et de la communication ainsi que dans le secteur de la santé et de l'éducation. Plusieurs pays ont en effet mis en œuvre des programmes pour attirer des informaticiens (Allemagne), des médecins (Royaume-Uni) ou des professeurs d'université étrangers (États-Unis). Ces programmes concernent également parfois des professions de niveaux de qualification intermédiaires, telles que les techniciens en informatique et en électronique, les infirmières ou les enseignants du secondaire.

Le tableau I.17 présente les effectifs d'étrangers dans les professions de la santé, de l'éducation et de l'informatique pour quelques pays de l'OCDE en 2001. Ce tableau montre que les effectifs recensés ne concernent pas nécessairement les professions les plus recherchées dans la conjoncture actuelle. Exception faite des États-Unis, ce sont, en valeur absolue, à peine quelques dizaines de milliers de spécialistes de l'informatique, de la santé ou de l'éducation qui ont été recrutés. Ces effectifs peuvent, dans certains cas, représenter une part non négligeable de l'emploi total dans les professions considérées. C'est le cas notamment du personnel de santé en Suisse et au Royaume-Uni. Il est par ailleurs intéressant de constater qu'en France l'emploi d'étrangers concerne les professeurs d'université tout autant que les ingénieurs en informatique. En Allemagne, il porte plus particulièrement sur les professionnels de la santé (notamment les infirmières et les sages femmes) plutôt que sur les informaticiens. Au Royaume-Uni, on compte plus d'enseignants étrangers dans le secondaire que de médecins ou d'infirmières, et aux États-Unis les effectifs des spécialistes étrangers exerçant dans le secteur de la santé sont environ deux fois plus nombreux que ceux qui travaillent dans l'informatique.

4. Les étrangers plus vulnérables au chômage que les autochtones

De manière générale, les étrangers sont plus vulnérables au chômage que les autochtones et les causes de cette plus grande vulnérabilité sont multiples. Dans presque tous les pays européens de l'OCDE, la part des travailleurs étrangers ou immigrants dans le total des chômeurs est plus importante que leur part dans la population active (voir graphique I.15). Ce graphique montre que c'est en Suède que ce rapport est le plus élevé sur la période 2000-2001. Il est également important en Finlande, au Danemark, en Belgique, aux Pays-Bas, ainsi qu'au Portugal et en France. Dans chacun de ces pays, les étrangers sont au moins deux fois plus représentés dans les effectifs de chômeurs qu'ils ne le sont dans ceux de la population active. Entre 1999-2000 et 2000-2001, la part relative des étrangers dans le chômage a progressé de manière très importante en Italie et significativement en Suède, en Espagne et en France. Elle a en revanche diminué par exemple aux Pays-Bas, aux États-Unis, en Suisse et au Portugal.

Tableau I.17. **Emploi dans les professions de la santé, de l'éducation et des technologies de l'information selon la nationalité dans quelques pays de l'OCDE, 2001**

Milliers et pourcentages

		Allemagne	Autriche	Belgique	États-Unis	France	Italie	Norvège	Pays-Bas	Royaume-Uni	Suisse
Professeurs d'université ¹	Total	110.7	25.3	16.5	1 241.9	97.5	78.9	16.7	19.4	307.7	8.7
	Étrangers	8.7	~	2.4	242.5	5.1	~	1.6	~	34.7	~
Enseignants, hors universités ²	Total	985.6	116.0	243.5	5 824.1	677.1	993.7	30.5	323.5	929.2	156.6
	Étrangers	22.5	2.1	6.1	344.8	16.3	3.1	~	4.3	37.9	19.8
% d'enseignants étrangers		2.8	3.0	3.3	8.3	2.8	0.3	4.3	1.6	5.9	13.0
Professionnels de l'information et des nouvelles technologies (IT) ³	Total	355.6	17.3	68.9	3 124.8	316.9	16.9	43.0	146.7	498.7	138.4
	Étrangers	16.1	4.1	4.0	587.5	16.3	~	2.2	5.2	36.8	27.0
Autres spécialistes de l'information et des nouvelles technologies ⁴	Total	379.9	59.2	17.5	393.3	190.6	261.1	20.5	147.1	278.5	21.1
	Étrangers	25.5	2.3	~	57.1	5.0	~	~	3.1	13.2	3.7
% de spécialistes de l'information et des nouvelles technologies étrangers		5.7	8.3	6.0	18.3	4.2	0.4	4.3	2.8	6.4	19.3
Professionnels de la santé ⁵ (hors infirmières)	Total	458.9	41.7	60.7	1 364.4	310.5	281.9	23.4	65.3	238.6	61.3
	Étrangers	13.0	~	4.4	257.5	6.8	3.7	2.4	~	30.9	10.0
Autres professionnels de la santé ⁶	Total	1 136.2	133.4	175.7	7 448.6	622.3	508.4	97.6	403.7	934.9	233.0
	Étrangers	57.5	9.6	5.0	907.3	8.9	4.4	4.5	5.6	60.4	38.5
% de professionnels de la santé étrangers		4.4	6.3	4.0	13.2	1.7	1.0	5.7	1.4	7.8	16.5

Note : Le signe ~ indique que le chiffre estimé n'est pas significatif.

1. ISCO-88 catégorie 231.

2. ISCO-88 catégories 232 à 235.

3. ISCO-88 catégorie 213.

4. ISCO-88 catégories 312 à 313.

5. ISCO-88 catégorie 222.

6. ISCO-88 catégories 223 (infirmières et sages-femmes), 322 et 323.

Sources : Enquêtes sur les forces de travail, données fournies par Eurostat (2e trimestre 2001) ; *Current Population Survey March Supplement* (2001), US Bureau of the Census.

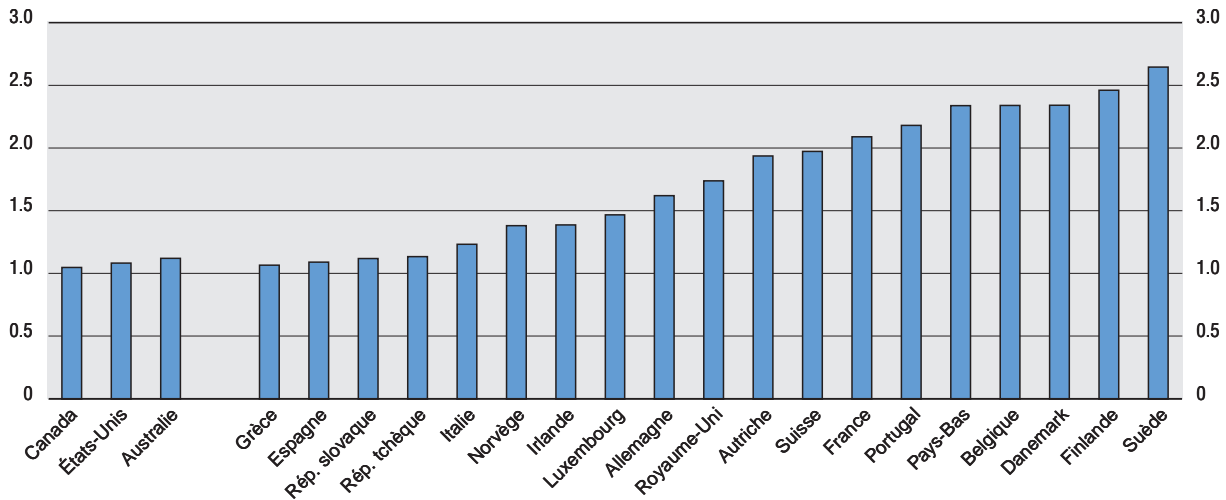
Afin d'évaluer l'ampleur des efforts qu'il est nécessaire de mener pour pallier les problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les étrangers ou les immigrés sur les marchés du travail des pays membres de l'OCDE, on peut calculer le nombre d'emplois qu'il serait théoriquement nécessaire de créer pour que le taux de chômage des étrangers soit égal à celui des nationaux en supposant ce dernier inchangé. Ceci aurait pour effet de ramener le ratio présenté dans le graphique I.15 à une valeur égale à 1 pour chacun des pays considérés. Les résultats sont présentés pour l'année 2001 dans le tableau I.18. Concrètement, même dans les pays où les étrangers sont fortement touchés par le chômage, tels que la Belgique, la Finlande, la Suède ou la France, le nombre théorique d'emplois à créer est finalement relativement faible. Aux Pays-Bas, où le différentiel de chômage entre les étrangers et les

Tableau I.18. **Calcul théorique du nombre d'emplois à créer pour résorber le différentiel de chômage entre étrangers et nationaux dans quelques pays de l'OCDE, 2001**

	Nombre d'emplois à créer pour que le taux de chômage des étrangers soit égal à celui observé pour les nationaux (Milliers)	Nombre d'emplois à créer en % de la population active totale
Allemagne	183.7	0.5
Autriche	17.5	0.5
Belgique	31.7	0.7
États-Unis	46.9	0.03
Finlande	4.9	0.2
France	167.9	0.7
Pays-Bas	6.5	0.1
Royaume-Uni	44.9	0.2
Suède	19.4	0.5
Suisse	23.1	0.6

Sources : Enquêtes sur les forces de travail, données fournies par Eurostat ; *Current Population Survey March Supplement*, US Bureau of the Census.

Graphique I.15. **Part des étrangers dans le chômage rapportée à leur part dans la population active¹**
Moyenne 2000-2001



Note : Population active âgée de 15 à 64 ans. Personnes nées à l'étranger pour l'Australie, le Canada et les États-Unis. Août 1999 pour l'Australie ; 1996 pour le Canada ; 2001 pour la Hongrie.

Sources : Enquêtes sur la population active (Chiffres fournis par Eurostat, par Australian Bureau of Statistics et par le US Bureau of the Census) ; recensement de 1996 (Statistique Canada).

nationaux est pourtant élevé, il suffirait en réalité de créer 6 500 emplois pour les étrangers, ce qui représenterait à peine 0.1 % de la force de travail, afin d'éliminer la surreprésentation des étrangers parmi les chômeurs. Même en France ou en Belgique, où la situation peut sembler plus problématique, l'objectif est sans doute à portée de la main. En France, plus de 800 000 emplois ont été créés entre 1998 et 2000 (contre 160 000 en Belgique) mais en théorie environ 170 000 créations d'emplois bénéficiant aux travailleurs étrangers (32 000 en Belgique) seraient suffisantes pour ramener le taux de chômage des étrangers à un niveau comparable à celui qui prévaut pour les nationaux. La réalisation de cet objectif à moyen terme nécessite toutefois d'envisager un renforcement des mesures actives pour l'emploi, de développer des mesures spécifiques, mais également de renforcer la lutte contre les discriminations.

Le taux de chômage des femmes étrangères (voir tableau I.14) reste généralement plus élevé que celui des étrangers de sexe opposé, sauf en Allemagne, au Danemark, en Norvège, en Suède, en République slovaque et au Royaume-Uni. L'écart est particulièrement accentué en Grèce, en Italie et,

dans une moindre mesure, en France. L'écart entre le taux de chômage des autochtones et celui des étrangers est également en règle générale plus accentué parmi les femmes que parmi les hommes. Les femmes étrangères sont donc à la fois moins actives sur le marché du travail et nettement plus exposées au chômage dans pratiquement tous les pays de l'OCDE, à l'image de ce qui est observé pour les jeunes étrangers (voir encadré I.7). Ce constat est toutefois moins marqué dans les pays d'installation (Australie, Canada, États-Unis), où l'écart entre le taux de chômage des personnes nées à l'étranger et de celles nées dans le pays de résidence est nettement moins élevé que celui constaté dans les pays européens entre les étrangers et les nationaux.

Les étrangers sont aussi fortement représentés dans le chômage de longue durée (voir graphique I.17). En Suède, par exemple, près de 45 % des chômeurs étrangers sont sans emploi depuis plus d'un an contre moins de 30 % pour les nationaux. Cette observation est également valable, mais dans une moindre mesure, en Australie en Belgique, au Canada, en France et en Suisse. Dans les pays d'immigration récente d'Europe du

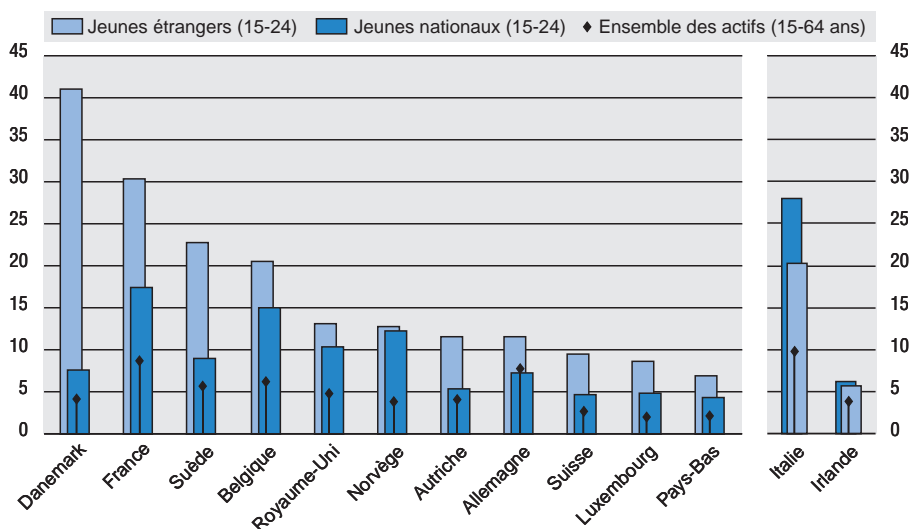
Encadré I.7. Les jeunes étrangers face au marché du travail

Encadré thématique sur l'intégration des immigrés

L'insertion sur le marché du travail des jeunes étrangers est extrêmement problématique dans plusieurs pays de l'OCDE, notamment dans les pays européens de l'OCDE. Le graphique I.16 montre en effet que le taux de chômage des jeunes est systématiquement supérieur à celui qui prévaut pour la population totale (15-64 ans), exception faite de l'Allemagne, compte tenu de l'importance de son système d'apprentissage. En outre, il apparaît que les jeunes étrangers ont généralement beaucoup plus de difficultés à accéder à l'emploi que les jeunes nationaux. Ce constat n'est toutefois pas valable en Italie, en Norvège ou aux États-Unis et doit être nuancé au Royaume-Uni et en Espagne. Dans certains pays de l'OCDE, tels que l'Irlande, le Luxembourg ou les Pays-Bas, le chômage est globalement faible et moins de 6 % des jeunes étrangers actifs sont à la recherche d'un emploi. À l'inverse, en France, au Danemark et en Belgique, ce pourcentage dépasse 20 %. Dans le cas du Danemark, l'écart entre le taux de chômage des jeunes nationaux et étrangers atteint 13 %, illustrant par la même l'acuité des difficultés d'intégration sur le marché du travail des jeunes immigrés dans ce pays.

Le problème de l'insertion sur le marché du travail des jeunes étrangers doit être appréhendé, sous l'angle économique, à la fois du point de vue de l'offre et de la demande de travail. Du côté de l'offre, il est clair qu'une partie des jeunes à la recherche d'emplois manquent de qualifications, et pour certains de capacités linguistiques, atouts essentiels pour trouver un emploi. La non-reconnaissance des diplômes et des formations acquises à l'étranger peut constituer dans certains cas une barrière supplémentaire à l'entrée sur le marché du travail. Du côté de la demande, l'accent doit être mis conjointement sur le rôle de l'État, des intermédiaires pour l'emploi et des entreprises. Dans plusieurs pays de l'OCDE, les emplois publics sont encore largement fermés aux étrangers alors même que les autorités incitent les entreprises du secteur privé à recruter des jeunes étrangers ou d'origine étrangère. L'État se doit aussi éventuellement de clarifier les règles et les lois qui visent à lutter contre toutes les formes de discriminations, notamment à l'embauche. Les services publics de l'emploi et les agences de recrutement devraient pour leur part développer des actions de formation pour sensibiliser leur personnel à l'existence des discriminations, afin de mieux convaincre les entreprises de donner une chance aux jeunes immigrés ou issus de l'immigration. Concrètement, une action multidimensionnelle et coordonnée s'impose qui devrait viser à renforcer les liens entre les différents acteurs, jeunes, État, système scolaire, services publics de l'emploi, entreprises et associations.

Graphique I.16. Taux de chômage des jeunes selon la nationalité dans quelques pays de l'OCDE, 2001
Pourcentage de la population active totale



Source : Enquêtes sur la population active, données fournies par Eurostat.

Encadré I.8. Maîtrise linguistique et intégration sur le marché du travail

Encadré thématique sur l'intégration des immigrants

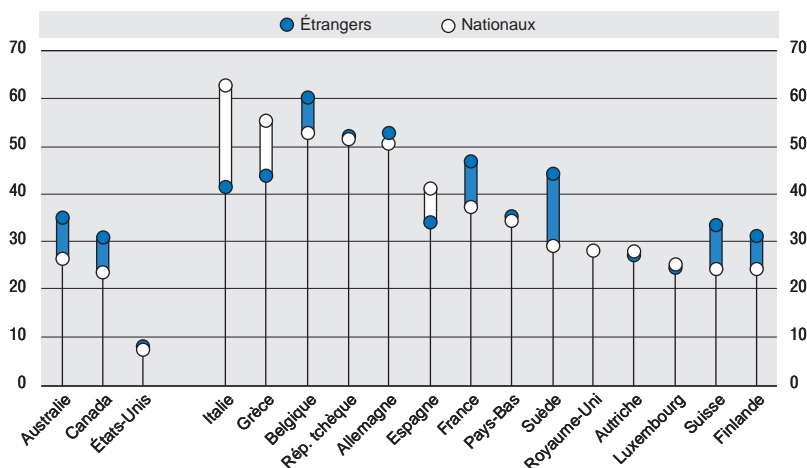
La maîtrise de la langue du pays d'accueil constitue un déterminant essentiel de l'intégration des immigrants sur le marché du travail. Elle conditionne la communication sur le lieu de travail et favorise l'accès aux réseaux d'information (accès aux offres d'emploi, capital social, droit du travail...). L'acquisition de compétences linguistiques est fonction de nombreux facteurs, tels que la durée de séjour, l'âge au moment de la migration, le niveau d'éducation du migrant ou celui de ses parents, l'importance de la communauté d'origine dans la zone où il réside ou la distance linguistique entre la langue maternelle et la langue du pays d'accueil. (voir par exemple Dustmann 1994 en Allemagne ; Carliner 1995 aux États-Unis ; Chiswick et Miller 2000 au Canada ; Shields and Price 2001 au Royaume-Uni ; Chiswick, Lee et Miller 2002 en Australie).

Depuis les travaux pionniers de Reimers (1983) et Grenier (1984), jusqu'aux récentes études menées par Chiswick et Miller (2002), la plupart des études identifient un effet significatif et positif, d'ampleur comparable, des compétences linguistiques sur l'emploi et les conditions de rémunération (1). Toutes choses égales par ailleurs, on trouve que les immigrants qui peuvent s'exprimer, comprendre ou lire et écrire dans la langue du pays d'accueil perçoivent un revenu supérieur d'au moins 10 % à ceux qui ne disposent pas de ces compétences. Ce résultat est confirmé si on tient compte des biais de sélectivité ou des problèmes de mesure. Dans le cas d'Israël plusieurs études sont parvenues à des estimations supérieures à 20 % (e.g. Berman *et al.* 2000 ; Chiswick 1998). En outre, la maîtrise de la langue du pays d'accueil semble également favoriser l'accès à l'emploi et aux postes à responsabilité (Minns 1999, Miller et Neo 1997 ; Koussoudji 1988).

Les compétences linguistiques exercent cependant un impact plus ou moins important selon le sexe (*i.e.* plus marqué pour les femmes – Shields et Price 2001 ; Beiser et Hou 2000 ; Chiswick et Miller 1999), selon l'origine des immigrants (*e.g.* plus marqué pour les Cubains et les Portoricains que pour les Mexicains aux États-Unis – Reimers 1983), selon le niveau d'éducation (*ie.* illustrant un phénomène de complémentarité entre éducation et compétence linguistique – Chiswick et Miller 2002), selon le lieu de résidence (*i.e.* plus élevé en milieu urbain que dans les zones rurales – Mc Manus 1990) ou selon l'importance de la communauté d'origine (*i.e.* d'autant moins important que la communauté d'origine est grande ; Mac Manus 1990). Enfin, certains auteurs trouvent que l'usage parlé de la langue est plus important que la maîtrise de la lecture ou de l'écriture (Chiswick 1991), alors que d'autres mettent en exergue le rôle de l'écriture (Gonzalez 2000, Dustmann 1994) et d'autres identifient des effets croisés (*e.g.* nécessité de savoir lire et parler – Chiswick et Miller 1999).

1. Hayfron (2001) dans le cas de la Norvège et Cornelius et Tsuda (2002) dans celui du Japon sont, à notre connaissance, les deux seules études qui ne trouvent pas de liens entre les performances sur le marché du travail des immigrants et leur compétence linguistique. La représentativité des données utilisées dans ces deux études est toutefois sujette à caution.

Graphique I.17. Pourcentage de chômeurs de longue durée selon la nationalité¹, moyenne 2000-2001²



1. Population née à l'étranger et née dans le pays pour l'Australie, le Canada et les États-Unis.

2. Population âgée de 15 à 64 ans sauf pour l'Australie et le Canada (15 ans et plus).

Sources : Enquêtes sur la population active (Eurostat, Australian Bureau of Statistics et US Bureau of the Census) ; recensement de 1996 (Statistique Canada).

